

REVUE DE PRESSE – HELVETIA LATINA

Janvier 2015

Vendredi 16 janvier 2015

<p>Le Temps : www.letemps.ch</p> <p>Loi sur les langues : victoire pour les avocats romands</p> <p>Parquet fédéral : Décision de principe</p>	<p>Le Tribunal pénal fédéral a rappelé au Ministère public de la Confédération (MPC) que les avocats romands ont le droit de s'adresser par écrit en français à cette instance, même lorsque la langue de la procédure est l'allemand.</p> <p>L'avocat genevois Jean-Pierre Jacquemoud a fait recours après avoir reçu un courrier du MPC lui intimant l'ordre de lui adresser le même courrier - envoyé en français - en allemand à très bref délai. « Cette décision importante encourage la cohésion nationale » dit-il. Il souligne également son importance pour des confrères alémaniques qui pourront faire des observations en allemand alors que la langue de procédure sera le français. Le MPC compte plus de collaborateurs alémaniques que romands et préfère donc mener une procédure en allemand. Cependant, la décision du Tribunal pénal fédéral ne concerne que la langue dans laquelle les parties et leurs avocats peuvent adresser leurs observations, mémoires et déterminations au MPC. La langue de la procédure elle-même, soit la langue dans laquelle l'autorité conduit la procédure et rédige ses décisions, reste inchangée.</p> <p>Le MPC avait déjà été rappelé à l'ordre une première fois l'an dernier. Il soutenait que, seul de toutes les autorités de la Confédération, il n'était pas soumis à la loi sur les langues. Les juges prévoient de publier le jugement rendu dit de principe dans le recueil officiel de leurs décisions. Le fait que le parquet fédéral ait été détaché du Département fédéral de justice et police à compter de 2011 et soit devenu autonome ne change rien à la situation. Le MPC continue comme avant d'être soumis à la loi sur les langues, même si cette dernière n'a pas été formellement adaptée pour tenir compte de la nouvelle situation.</p>
---	---

Mardi, 27 janvier 2015

<p>La Liberté : www.laliberte.ch</p> <p>Séjours linguistiques : Les Suisses privilégient le français à l'espagnol</p>	<p>Les suisses qui désirent apprendre une langue étrangère, privilégient à nouveau le français au détriment de l'espagnol. Ce qui fait que le français a repris la deuxième place devant la langue de Cervantes en 2014. Toutefois, l'anglais reste largement en tête des séjours linguistiques choisis par les adultes.</p> <p>Chez les jeunes la préférence est l'anglais, puis le français et l'espagnol en troisième position. Les 4^{ème} et 5^{èmes} places reviennent à l'italien et à l'allemand. Par contre chez les personnes de 50 ans et plus, le français et l'espagnol viennent en tête de classement.</p>
--	--